

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Dix-huit du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en cours de séance du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Mme Paulette LAPIN) – Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN.

Madame Marie-Flore DESIREE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS
-
EXERCICE 2019**

CM-2018-6S-DCDP-93

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'encourager le dynamisme des associations qui œuvrent sur son territoire ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leurs missions ;

Considérant l'avis favorable rendu par les commissions "Vie Associative et Démocratie Participative", "Sport" et "Culture", en date du 11 décembre 2018, sur la base des critères d'éligibilité et d'attribution définis par celles-ci ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations listées en annexe, pour un montant total de trois cent cinquante-cinq mille neuf cent (355 900 €), répartis conformément au tableau joint à la présente délibération.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 "charges de gestion courante" du budget 2019 de la Ville.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

21 DEC. 2018

Et publication ou notification
le

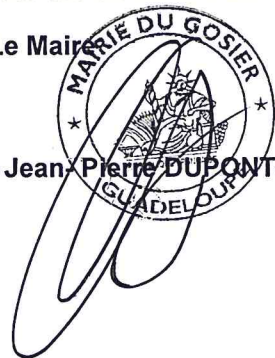
27 DEC. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 18 décembre 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT -



SUBVENTIONS D'ATTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT 2019

AXE CITOYENNETÉ		
	ASSOCIATIONS	MONTANTS
1	APECA	1 800 €
2	ASSOCIATION DES HABITANTS DE LABROUSSE	7 000 €
3	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	500 €
4	ASSOCIATION DES RESIDENTS DE BAS DU FORT (ARBDF)	1 000 €
5	ASC COCOYER	3 000 €
6	ASC GRANDE RAVINE	5 000 €
7	ASC GRAIN D'OR	4 500 €
8	BIK AN NOU	2 000 €
9	ESPOIR DE VIVRE / CLUB DES AINES	2 000 €
10	MIEUX VIVRE A MATHURIN	3 000 €
11	RASSEMBLEMENT ÉCO CITOYEN (REC)	1 000 €
TOTAL CITOYENNETÉ		30 800 €

AXE SPORT

ASSOCIATIONS		MONTANTS
12	ASC GOMMIER	6 000 €
13	ASC MADIANA	15 000 €
14	ASC MORO	6 000 €
15	CERCLE SPORTIF DE BAS DU FORT (CSBF)	1 000 €
16	CHUAN FA KUNG FU	1 000 €
17	ENDURANCE 971	1 000 €
18	ESCRIME CLUB DU CHEVALIER DE ST GEORGES	2 000 €
19	GOOD LUCK RUGBY	8 000 €
20	GOSIER ATHLETIC CLUB (GAC)	18 900 €
21	GRAN GOUZIE BASKET BALL (GGB)	16 000 €
22	HIGASHI KARATÉ CLUB	10 000 €
23	JUDO PHOENIX CLUB	1 500 €
24	LES ELLES SPORTIVES	1 200 €
25	LEROUX AVENIR CLUB	2 000 €
26	MARIS STELLA	7 000 €
27	POINTE DE LA VERDURE	6 000 €
28	TENNIS CLUB DE MONTAUBAN	2 000 €
TOTAL SPORT		104 600 €

AXE CULTURE		
	ASSOCIATIONS	MONTANTS
29	ASSOCIATION GOSIERIENNE VOLONTAIRE DES BOEUFs TIRANTS (AGVBT)	2 000 €
30	AUTE	1 000 €
31	DA CANTARE	1 500 €
32	KIZ ATTITUD	1 500 €
33	LIBETE	4 000 €
34	METIS GWA	1 000 €
35	NANOU QUADRILLE	1 000 €
36	TI KAN'NO	3 000 €
37	TOUS EN CHOEUR	1 500 €
TOTAL CULTURE		16 500 €

TOTAL FONCTIONNEMENT	151 900 €
-----------------------------	------------------

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS 2019

CONVENTIONS D'OBJECTIFS		
	ASSOCIATIONS	MONTANTS
1	ASSOCIATION DES JEUNES DE ST FÉLIX (AJSF)	23 100 €
2	AS DRAGON	24 400 €
3	AS GOSIER	25 400 €
4	COMITE QUARTIER DE BELLE PLAINE	20 000 €
5	CONCORDE II	16 400 €
6	ESPOIR DU SUD (EDS)	30 500 €
7	FLE A MANGO	30 000 €
8	MAISON DES JEUNES DU GOSIER (MJCG)	34 200 €
TOTAL		204 000 €

TOTAL GLOBAL	355 900 €
---------------------	------------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions de fonctionnement allouées aux associations - Exercice 2019

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2018

Numéro de l'acte : CM20186SDCDP93 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181218-CM20186SDCDP93-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €